

LE MONDE FORESTIER

Le FNUF continue de chercher une solution au financement de la gestion durable des forêts

Plus de 600 personnes ont participé à la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF-8), tenue du 20 avril au 1^{er} mai 2009 au siège de l'ONU à New York (États-Unis d'Amérique). La principale tâche immédiate de cette réunion était la recherche d'un accord sur le financement de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, établi par le FNUF-7.

Le FNUF a été créé en 2000 comme organe subsidiaire du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), avec pour principal objectif de promouvoir la gestion, la conservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts en :

- favorisant la concrétisation des accords forestiers et en promouvant une compréhension partagée de la gestion durable des forêts;
- assurant l'élaboration continue de politiques et un dialogue permanent entre les gouvernements, les organisations internationales et les principales parties prenantes, de façon globale et intégrée;
- stimulant la coopération et la coordination des politiques et programmes sur des questions forestières;
- surveillant, évaluant et communiquant les progrès en matière de gestion durable des forêts et en renforçant l'engagement politique à la réaliser.

Le FNUF-8 s'est déroulé suivant deux grands axes. En abordant le premier thème, «Les forêts dans un environnement en évolution», les délégués se sont penchés sur diverses questions relatives aux forêts et au changement climatique, à la perte de forêts et à leur dégradation, à la désertification et à la conservation de la biodiversité. En affrontant le second thème, «Moyens de mise en œuvre de la gestion durable», ils ont examiné les questions du transfert de technologies, de la création de capacités et du financement de la gestion durable des forêts. Les participants ont formé deux groupes de travail pour discuter de ces questions ainsi que d'autres.



FOTO: 6013/W. PANTHAKOMOL

Le premier groupe de travail s'est centré sur les forêts dans un environnement en évolution, les contributions régionales et le renforcement de la coopération. Beaucoup de temps a été consacré aux forêts face au changement climatique, notamment le rapport entre les mesures de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) et la gestion durable des forêts. De nombreux délégués ont souligné l'importance de mettre fortement l'accent sur la gestion durable des forêts dans les politiques de la REDD, en garantissant aussi que les politiques d'atténuation du changement climatique et de financement de la foresterie tiennent compte des multiples valeurs des forêts et de la gamme tout entière des produits forestiers. Certains délégués ont exprimé l'espoir que le FNUF puisse fournir l'occasion de présenter une vision globale des forêts et du changement climatique non seulement au grand public, mais aussi à la convention concernant l'évolution du climat.

Le deuxième groupe de travail s'est penché sur les moyens de mettre en œuvre les accords forestiers, sur les progrès en faveur de la gestion durable des forêts, et sur la mise en application des lois forestières et de la gouvernance (FLEG) en tant que thème intéressant plusieurs secteurs. Toutefois, en ce qui concerne le financement, les délégués ne sont pas parvenus à un accord. Les pays en développement privilégiaient l'établissement d'un fonds forestier mondial, alors que les pays donateurs auraient préféré un processus favorisant l'accès au financement tel qu'il est établi et l'instauration d'un environnement propice à l'investissement. Les délégués ont fini par se mettre d'accord sur la création d'un groupe d'experts spécial ayant pour mandat l'établissement d'un fonds forestier mondial volontaire. Ce groupe soumettra un rapport préliminaire au FNUF-9 et des recommandations finales au FNUF-10. La résolution adoptée à la fin d'une session qui a duré toute la nuit contient des suggestions entre crochets à négocier pendant la prochaine session du forum.

Pendant la réunion, les délégués ont également assisté à deux dialogues entre de multiples parties prenantes qui ont affronté le thème de la participation des femmes, des jeunes et des populations autochtones aux prises de décision. Des discussions de groupe ont été organisées sur les forêts et la biodiversité, le changement climatique et la désertification, la crise financière et les perspectives régionales concernant les forêts dans un environnement en évolution.

La neuvième session du FNUF se tiendra à New York du 24 janvier au 4 février 2011 et portera sur le thème «Populations, moyens d'existence et élimination de la pauvreté».

D'autres informations et documents, ainsi que le rapport de la session, sont disponibles sur: www.un.org/esa/forests/index.html

Un chemin forestier mène à Copenhague

Les négociateurs du changement climatique se sont réunis en 2009 pendant toute l'année, depuis les débats préliminaires jusqu'à la négociation finale d'un accord postérieur à 2012 faisant suite au Protocole de Kyoto. La négociation devrait se conclure à Copenhague (Danemark) du 7 au 18 décembre 2009, lors de la quinzième session de la Conférence des Parties (COP-15) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Les délibérations sur le texte de l'accord qui devrait être approuvé à Copenhague ont eu lieu au sein de deux groupes de travail:

- le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme dans le cadre de la Convention (AWG-LCA), qui est responsable des débats sur le Plan d'action de Bali concernant l'objectif de réduction totale à long terme des émissions et les mesures d'atténuation;
- le groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties visés à l'annexe 1 au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP).

Les groupes de travail spéciaux se sont réunis du 29 mars au 8 avril 2009 à Bonn (Allemagne), puis de nouveau à Bonn du 1^{er} au 12 juin, ainsi qu'en consultations informelles intersession du 10 au 14 août. Les prochaines réunions des groupes de travail auront lieu du 1^{er} au 12 septembre à Bangkok (Thaïlande), et du 2 au 6 novembre à Barcelone (Espagne).

De nombreux débats portent sur le secteur forestier, en particulier la négociation (au sein de l'AWG-LCA) d'un mécanisme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Parmi les grandes questions à résoudre figurent la forme que devra assumer un mécanisme d'incitations financières (fonds basé sur le jeu du marché ou mixte) et la question de l'utilisation éventuelle de la REDD pour établir des contreparties de la fixation du carbone.

Le champ d'application des activités de la REDD a également fait l'objet de débats. Beaucoup de participants ont proposé l'institution d'un instrument «REDD-Plus» (couvrant non seulement la REDD, mais aussi la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement du matériel forestier sur pied), et ils ont suggéré l'établissement d'un mécanisme «REDD-Plus-Plus» (qui porterait aussi sur les activités entreprises hors du secteur forestier susceptibles de provoquer la déforestation et la dégradation des forêts). Le soutien pour ces propositions élargies est conforme à l'appel lancé par le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) en faveur d'une approche plus globale de la REDD.

Quelques groupes d'écologistes ont recommandé l'exclusion des forêts de production de la REDD, soutenant que les fonds affectés à cette dernière ne devraient pas servir à subventionner des opérations industrielles d'exploitation forestière. Toutefois, les négociateurs reconnaissent que l'exclusion des forêts de production d'un instrument REDD risquerait d'affaiblir les efforts déployés pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts, puisqu'un mécanisme REDD-Plus exigerait la comptabilisation du carbone présent dans toutes les forêts et fournirait ainsi une incitation à améliorer leur gestion. Un tel mécanisme contribuerait aussi à éviter les fuites (c'est-à-dire les pertes de carbone dans un endroit dues aux mesures d'atténuation appliquées ailleurs).

Les participants semblent en faveur d'une approche échelonnée de la REDD (de la préparation aux premières actions et à la mise en œuvre intégrale, y compris les mesures, l'établissement de rapports et la vérification) et d'un mélange de financements fondés et non fondés sur le jeu du marché. De nombreuses parties ont souligné l'importance d'assurer que les activités de la REDD respectent les droits des populations autochtones et des communautés forestières et préservent la biodiversité.

L'élargissement éventuel de la portée du Mécanisme pour un développement propre, afin d'y incorporer l'agriculture et d'autres activités

forestières, outre le boisement et le reboisement, a également fait l'objet d'une attention accrue ces derniers mois.

Plusieurs questions soumises à l'examen du groupe AWG-KP auraient des répercussions sur le secteur forestier dans les pays (développés) visés à l'annexe 1:

- **Produits ligneux récoltés.** L'inclusion des produits forestiers récoltés dans la comptabilisation du carbone par les parties à l'annexe 1 obtient un soutien croissant. Au lieu de supposer que tout le carbone stocké dans les arbres se perd au moment de leur abattage, les émissions résultant de la récolte de produits ligneux seraient escomptées au fil du temps pour refléter le carbone emmagasiné dans des produits ligneux de longue durée (constructions en bois, meubles, etc.). Certains groupes écologistes s'y opposent, soutenant qu'ainsi l'utilisation des produits en bois, et donc la déforestation, augmenterait – objections qui font coïncider de façon erronée la récolte durable et la déforestation, et omettent de tenir compte des avantages pour l'atténuation du carbone de l'utilisation du bois par rapport à d'autres matériaux à plus forte consommation d'énergie, tels que le béton ou l'acier. La demande accrue de produits ligneux récoltés encouragerait aussi l'amélioration de la gestion durable des forêts dans les pays développés.

- **Comptabilisation pour la gestion forestière.** Au titre du Protocole de Kyoto, les pays visés à l'annexe 1 peuvent décider d'inclure les changements survenant dans les stocks de carbone dus à la gestion des forêts dans leur comptabilisation nationale des gaz à effet de serre. D'autres méthodes de comptabilisation sont proposées aux partisans de cette option, qui pourraient se solder par l'augmentation des incitations à gérer durablement les forêts.

- **Comptabilisation pour l'utilisation des terres.** Certaines parties sont de l'avis que les pays visés à l'annexe 1 devraient inclure les émissions et éliminations de gaz à effet de serre non seulement d'activités foncières choisies, mais de toutes les activités forestières. Les questions connexes à l'examen concernent les perturbations naturelles et la non-permanence, ainsi que la comptabilisation des gaz à effet de serre dans les terres humides.

Les débats sur l'adaptation sont restés plutôt généraux dans l'ensemble, se limitant à énoncer des principes pour l'action. Les délégués sont convenus que les efforts d'adaptation devraient refléter les priorités nationales; que la priorité devrait être accordée aux pays les plus vulnérables, et aux populations les plus vulnérables de ces pays; que le financement devrait être suffisant, fourni en supplément de l'aide publique au développement et réparti de façon équitable; et que la mise en œuvre et l'incidence des programmes d'adaptation devraient être surveillées, communiquées et vérifiées.

Les trois régions forestières tropicales les plus vastes du monde collaboreront pour la conservation de la biodiversité

Lors d'une réunion tenue à Montréal (Canada) du 8 au 10 juillet 2009, les organisations intergouvernementales régionales représentant les trois régions forestières tropicales les plus étendues du monde



– l'Organisation du traité de coopération amazonienne (ACTO), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) – sont convenues d'œuvrer plus étroitement à la conservation et à la gestion durable des forêts tropicales et de leur biodiversité.

L'Amazonie, l'Asie du Sud-Est et l'Afrique centrale renferment ensemble plus de 80 pour cent des forêts tropicales du monde et les deux tiers environ de toutes les espèces terrestres. Pour promouvoir l'échange des expériences et approches de ces régions en ce qui concerne la conservation de leur riche biodiversité forestière, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en collaboration avec l'Allemagne, a organisé une réunion entre les trois organisations régionales sur la coopération Sud-Sud et la gestion durable des forêts, en mettant l'accent sur la biodiversité. Outre des

experts de ces trois organisations, on comptait parmi les participants des partenaires internationaux de la CDB, tels que le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, des représentants des parties à la CDB et d'autres spécialistes.

La gestion durable des forêts est l'objectif clé de ces trois organisations régionales. Les participants ont échangé des connaissances, stratégies et expériences. Ils sont convenus de renforcer ultérieurement leur coopération en participant à des événements importants, en échangeant des experts et des compétences techniques et de gestion, et en améliorant la coordination de programmes et projets, ainsi que le partage des enseignements tirés d'initiatives réussies.

La réunion s'est tenue dans le cadre de la mise en œuvre du Mandat de Bonn sur la coopération Sud-Sud. Le Secrétariat de la CDB avait organisé une réunion semblable en 2006.